



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°2
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 05/04/2016**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 5 avril 2016 à 18h00 à la salle polyvalente du Bardon.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :

Monsieur Michel BEAUMONT (Président CCBO), Mesdames Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay – Président du GAL), Thibault FESNEAU (Sougy), Mesdames Brigitte LASNE-DARTIAHL (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Messieurs Laurent SIMONNET, (Meung sur Loire), Bruno VIVIER (Charsonville).

Ainsi que : Madame Myriam LOUIS (Le Bardon), Messieurs Michel FAUGOUIN (Chaingy), Daniel DELLA MONICA,

Étaient Excusés : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Lucien HERVÉ (Coinces), Jean-Yves GASNIER (Ouzouer le Marché).

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :

Madame BAUDOIN Catherine (MFR Chaingy), Messieurs Gérard COGNEAU (Valimage), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Madame Véronique GODELU (CaféCiCré), Messieurs Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Christian JEULIN (SHOL), Vincent LECOQ (Hommes et Territoires), Madame Emmanuelle LEFORESTIER (Office de Tourisme du Val des Mauves), Monsieur François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Cyril LUCHE (Mauves Vivantes), John POWER (Loiret Nature Environnement), Grégory RENAULT (Jeux de Vilains), Christian STERNE (Fous de Bassan !).

Ainsi que : Mesdames Christelle LEFOIX (CaféCiCré), Fanny LANDAIS (Corne des Pâtures), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan !), Monsieur Jean-Paul BIESSE (Baccon Patrimoine).

Étaient excusés : Messieurs Vincent HUGUET (GDA Ouzouer-le-Marché), Jacques GUILLON (Office de Tourisme de Beaugency), Jean Louis POSTÉ (Mauves Vivantes)

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :

Mesdames ASSERIN Adeline (CCI), Isaline BARD et Emilie ROUSSEAU (DDT du Loiret), Katia COUETTE (Chambre d'agriculture Loiret), Caroline LE BRIS (Hommes et Territoires), Séverine BERTHIAS (Corne des Pâtures), Monsieur Luc GIRARD (Corne des Pâtures),

Étaient excusés : Messieurs Stéphane HIPPOLYTE (CEN Centre), Jean Louis JANNEQUIN et Yamina DUBOURG (DDT Loiret), Mesdames Allison LARRAMENDY et Sophie DERUYVER (Sage Nappe de Beauce), Isabelle MERESSE (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Amandine PLAIRE (Chambre d'agriculture du Loir et Cher).

Equipe technique : Mesdames Gaëlle BAJEUX (chef de projet Leader), Sandra MARTIN (agent de développement), Camille DUBRULLE (chargée mission climat) et Michelle EON (gestionnaire Leader).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 05/04/2016	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 05/04/2016
35	13	22	18	23	12	14

Monsieur CUILLERIER accueille les participants, les invite à se présenter par un tour de table et donne la parole à Madame MAHIEUX.

1. Approbation définitive du règlement intérieur

Monsieur CUILLERIER invite les membres à faire part de leurs remarques quant à la version transmise du règlement intérieur dans laquelle ont été incluses les décisions du premier comité de programmation. Aucune remarque n'est émise, le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

2. Présentation de la maquette financière par fiche action et validation de règles de financement

Monsieur CUILLERIER énonce la répartition de l'enveloppe d'un million d'euros par fiche action. Il explique que des ajustements seront possibles en cours de programmation.

Le taux d'aide publique règlementaire peut atteindre 100%. Il est proposé aux membres du comité qu'un minimum de 20% d'autofinancement ou fonds privés soient demandés, en dehors des dossiers portés par la structure porteuse du GAL.

→ Ce principe est adopté.

Le bénévolat est une dépense éligible à Leader dans le cadre des apports en nature et donc valorisable financièrement. Ceci peut permettre à des porteurs de projet d'inclure une part d'autofinancement en nature dans le plan de financement. Le COPIL propose que le bénévolat ne soit pas pris en compte comme dépenses éligibles dans Leader, la justification du temps consacré étant complexe. Cependant, il serait intéressant que le bénévolat, les dons et tout autre soutien non financier soient mentionnés dans le dossier et pris en compte dans la décision. Les membres du comité pensent qu'il est dommage de ne pas valoriser ce temps, des projets intéressants reposant grandement sur le bénévolat.

Madame BARD précise qu'il faut être vigilant en termes de justification du temps passé

→ Il est décidé de rendre éligible le bénévolat mais en cadrant les modalités (éventuel plafond, ciblage des types de missions, ...) et en s'assurant que la justification du temps passé est possible et contrôlable.

3. Validation de la grille de sélection

Monsieur CUILLERIER rappelle que le GAL se doit d'élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire, et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations.

Madame BAJEUX explique qu'une grille d'analyse des projets a été travaillée avec le COPIL. Elle a été conçue comme un outil d'aide à la décision, qui permet de se poser les bonnes questions sur le projet.

Il est proposé que le COPIL note les projets sur la base de cette grille et résume son avis en « atouts », « points de vigilance », « questions », « préconisations » et « points de débats ». Chaque membre du comité est libre ensuite de se forger son propre avis et de voter, quelque soit la note.

Monsieur CUILLERIER s'interroge sur l'approche scolaire que représente la note et se demande si un avis résumé en « très favorable », « favorable », « réservé » et « défavorable » ne serait pas plus opportun. Un débat s'engage parmi les membres :

- D'un point de vue pédagogique, l'évaluation qualitative devient de plus en plus fréquente,
- Il est préférable de ne pas installer une concurrence entre les projets car la diversité des actions soutenues ne permet pas de les comparer,
- L'idée d'une note permet d'avoir un aperçu plus objectif sur la globalité du projet en prenant bien en compte les critères,

- Une note moyenne ou mauvaise n'a pas pour ambition de rejeter un projet mais d'amener le porteur de projet à apporter des améliorations.

Madame BARD, chef de service agriculture et territoires de la DDT, précise à nouveau qu'il est demandé de mettre en place une procédure de sélection transparente et non discriminatoire, et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations. Cependant, a contrario d'autres mesures du FEADER, il n'est pas obligatoire de définir une notation pour le Leader 2014-2020 (ce point est susceptible d'évoluer à l'avenir).

➔ **Après débats, il est décidé de ne pas attribuer de notes au projet mais que le COPIL utilise en interne cette notation si besoin. Le travail du COPIL sera traduit par un avis « très favorable », « favorable », « réservé » ou « défavorable » avec des commentaires sur les atouts, les points de vigilance, les questions, les préconisations et les points de débats. Le COPIL se réunira pour préciser cette démarche.**

Madame LEFOIX insiste sur la transparence des critères et la nécessité de transmission de cette grille d'analyse. Madame BAJEUX informe que les critères seront transmis au porteur de projet lors du montage de leur dossier, et que ces derniers auront à compléter une fiche argumentant sur la contribution du projet aux critères.

Monsieur CULLERIER ajoute qu'effectivement la transparence est primordiale afin de pouvoir faire un retour cohérent au porteur de projet. Il regrette par exemple le fonctionnement du dispositif régional ID en Campagne dont les critères de sélection et décisions ne sont pas toujours très clairs. L'utilisation d'un outil comme la grille d'analyse est gage de ce niveau de transparence.

Madame LEFOIX soulève aussi la question de la répartition des budgets dans le temps, point qui n'a pas été tranché lors du COPIL. Monsieur CUILLERIER indique que la répartition actuelle de l'enveloppe par fiche action est indicative et pourra évoluer sur décision du comité.

Madame BAJEUX énumère les critères dans les différentes catégories.

➔ **Les critères de sélection sont validés.**

Madame BAJEUX présente ensuite le déroulé proposé pour l'étude des projets en Comité de Pilotage (COPIL) et en Comité de Programmation (COPROG) :

La limitation du temps de paroles des porteurs de projet et des échanges est jugée trop restrictive, même si l'égalité de traitement des porteurs de projet est importante et qu'il faut veiller à la durée globale des réunions.

➔ **Il est proposé d'adapter ce temps en fonction des premières études de dossiers.**

4. Avis d'opportunité sur les projets

❖ **Envolées de Lettres du Pays – Fous de Bassan** (CF. DIAPOS 14 A 20 + DIAPORAMA ENVOLÉES)

Madame BAJEUX présente succinctement le projet puis résume l'avis du COPIL. Elle présente ensuite le plan de financement prévisionnel établi sur la base de justificatifs. Celui-ci porte sur l'année 2016, la mise en œuvre de l'année 2017 étant conditionnée par la réalisation de la première année (CF. FICHE PRÉ-PROJET).

Un débat s'instaure d'ores et déjà autour du premier spectacle joué à Baccon, et qui ne constitue qu'un maillon du projet, mais révèle bien les enjeux de celui-ci. Monsieur CUILLERIER, approuvé par d'autres participants, pense que le spectacle a permis d'engager le débat par un bon dosage de provocation, les positions n'étant pas arrêtées et invitant au dialogue. Monsieur BEAUMONT ajoute que cet échange a pu paraître long et difficile pour certains membres. Monsieur POINTEREAU

exprime le souhait d'associer encore plus de public agricole mais il est rappelé par les Fous de Bassan que le spectacle est ouvert à tous et que les agriculteurs ont largement été invités à participer. Monsieur GOND explique que les agriculteurs connaissent un phénomène d'isolement et rencontrent des difficultés à se confronter et à échanger sur les idées relatives à l'agriculture par les déchainements qu'ils provoquent. Il souligne que le but du projet des Fous de Bassan est justement d'établir ce lien, qui se construira d'une façon progressive tout au long de la mise en œuvre du projet.

Monsieur STERNE présente le projet par le biais du diaporama et répond aux interrogations soulevées par le COPIL.

Monsieur LUCHE demande s'il existe un réel échange avec les agriculteurs. Monsieur DUMERY répond que oui car le projet offre l'opportunité de communiquer encore plus largement avec les habitants que l'opération d'ouverture de fermes. L'exercice d'écriture n'est pas simple mais l'instauration de ce dialogue est tout l'enjeu du projet que la compagnie s'évertue à susciter.

Madame MAHIEUX considère que ce projet est une très bonne idée et qu'il permet également aux citoyens désireux de vivre à la campagne, et souvent avec des attentes urbaines, de s'interroger sur l'espace agricole et les agriculteurs qui les entourent.

Monsieur CUILLERIER demande aux porteurs de projet de quitter la salle durant le vote.

➡ Après débats, le projet est sélectionné à l'unanimité

*Madame GODELU et Monsieur COGNEAU ne prennent pas part au vote,
étant membre du bureau de l'association des Fous de Bassan*

❖ Labellisation de couverts herbacés sauvages en plaine céréalière – Hommes et Territoires

(CF. DIAPOS 21 A 27 + DIAPORAMA LABELLISATION)

Madame BAJEUX présente succinctement le projet puis résume l'avis du COPIL. Le plan de financement prévisionnel sur les 3 années du projet est détaillé. Il a été élaboré sur la base de justificatifs (CF. FICHE PRÉ-PROJET).

Les participants demandent qui est le financeur « Syngenta ». Il s'agit d'un groupe fournisseur de semences et de protection des cultures, partenaire du projet. Il s'intéresse à ce type de projets dans la branche « recherche et développement » visant à accompagner une agriculture responsable et relever ainsi les défis alimentaires, énergétiques et environnementaux tout en répondant aux attentes de la société civile.

Madame LE BRIS présente les différentes étapes du projet par le biais du diaporama.

Madame LEFOIX et Monsieur LUCHE demandent si l'association a bien l'assurance de l'origine naturelle des semences utilisées. Madame LE BRIS confirme que l'association s'approvisionne en semences sauvages, cependant il est difficile d'avoir un fournisseur local, d'où la volonté d'avoir un volet du projet consacré au développement d'un approvisionnement local.

Le partenariat est précisé par Madame LE BRIS afin de montrer l'approche globale du projet : IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), Université de Tours, Office National de la Chasse et Faune Sauvage, Fédération de chasse de Loiret, Chambre d'agriculture du Loiret, Syngenta, Réseau de Transport d'Electricité, AgroParisTech...

Monsieur COGNEAU s'interroge sur l'utilisation du mot « recréer » : ces espaces ont-ils disparu, ou été dégradés ? Si oui pourquoi, et une reconquête est-elle nécessaire ? Madame LE BRIS explique qu'au fil des années, diverses pratiques de fauche ou d'entretien de la parcelle ont induit une perte de diversité

de ces espaces par méconnaissance de leur intérêt. L'objectif du projet est de faire connaître leur rôle en trouvant des solutions pérennes conciliant les enjeux de biodiversité et de production agricole.

Madame LEFOIX demande si des contreparties sont demandées par les semenciers. Madame LE BRIS répond négativement. Elle précise que pour ce deuxième volet d'expérimentation, il a été souhaité de ne pas intégrer une société de semences susceptibles de fournir les semences du couvert labellisé par les partenaires. Elle confirme que le cahier des charges sera diffusé à tout type de semencier.

Il est demandé pourquoi les couverts herbacés sont plantés uniquement en bordures de champs et aux pieds de pylônes ? Madame LE BRIS répond qu'en territoire de plaine céréalière cultivée comme la Beauce, les bordures de champs et pieds de pylônes sont des lieux de ressource en biodiversité. Ces espaces ont été identifiés comme corridors écologiques diffus dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Pays Loire Beauce.

Il est demandé comment est-il possible d'inclure ces espaces dans la PAC ? Madame LE BRIS répond que cette question a fait l'objet de travail dans le premier projet. La partie incluse dans le parcellaire, soit la partie de la bordure incluse dans le champ et non le chemin, peut être valorisée dans les SET (Surfaces Equivalentes Topographiques) appelées désormais SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique).

Monsieur POINTEREAU souligne l'importance du bénévolat des agriculteurs qui s'engagent dans cette expérimentation.

Madame LEFOIX demande si ces travaux peuvent apporter une solution possible pour la transition entre zones cultivées et espace public comme les écoles, en permettant de créer des zones tampon. Monsieur DUMERY répond qu'il n'est pas réaliste d'établir des périmètres autour de toute zone d'habitat au risque de réduire considérablement les surfaces cultivées. La problématique se joue peut être plus autour de l'extension et du rapprochement des villes dans les zones agricoles. Monsieur CUILLERIER ajoute que cette interrogation est une question fréquente des citoyens dans nos communes et qu'elle a le mérite d'être posée. Il ajoute que notre programme Leader a justement vocation à créer des débats et soutenir des projets permettant d'aborder tous ces enjeux de manière cohérente.

Monsieur CUILLERIER demande aux porteurs de projet de bien vouloir quitter la salle.

➡ Après débats, le projet est sélectionné à l'unanimité

*Messieurs GOND et LECOQ ne prennent pas part au vote,
étant administrateur de l'association Hommes et Territoires*

❖ **Corne des Pâtures** (CF. DIAPOS 21 A 27 + DIAPORAMA CORNE DES PÂTURES)

Madame BAJEUX présente succinctement le projet puis résume l'avis du COPIL. Le plan de financement prévisionnel est détaillé. Il a été élaboré à ce jour sur la base d'estimatifs (CF. FICHE PRÉ-PROJET)

Madame BAJEUX précise qu'il est nécessaire de prioriser les dépenses soutenues par Leader sur ce projet. Le COPIL confirme la nécessité de ne pas intervenir sur le fonctionnement de la guinguette (activité restauration/bar), mais de se concentrer sur les activités de sensibilisation comme les ateliers et le spectacle. Il propose également de cibler sur les investissements spécifiquement liés à l'autonomie sur le site et exemplaire en terme d'écoresponsabilité (ex : filtres à eau, panneaux solaires...).

Les trois membres de l'association Corne des Pâtures présentent le projet par le biais du diaporama et d'une vidéo : le concept global, l'écoresponsabilité, les ateliers et le spectacle.

Plusieurs membres s'interrogent sur le déroulement des ateliers :

- la diffusion de l'information aux écoles et centres de loisirs → la plaquette vient d'être envoyée à toutes les écoles locales

- la capacité d'adaptation aux différents niveaux → les intervenants savent et peuvent adapter le contenu aux âges des enfants
- le coût des ateliers qui s'élève à 150 € par jour pour une classe → le coût peut paraître élevé mais l'atelier propose une activité à la journée (a contrario d'une sortie au cinéma par exemple)
- le coût des stages d'été afin qu'ils soient accessibles pour des familles ne pouvant partir en vacances
- les intervenants.

Monsieur COINTEPAS se demande si le programme, qui est de qualité, n'est pas trop dense pour être mené à bien. L'association répond qu'elle a calibré ce programme en fonction de l'expérience de la première année, et estime mettre les moyens humains nécessaires en s'appuyant sur une coordinatrice et des bénévoles pour l'encadrement.

Monsieur CUILLERIER demande aux porteurs de projet de quitter la salle durant le vote.

➤ Après débats, le projet est sélectionné à l'unanimité

Monsieur CUILLERIER explique qu'avec les deux projets culturels vus ce jour, l'enveloppe de la fiche action « culture et dialogue » est consommée. Il est proposé de maintenir un avis d'opportunité favorable car les projets sont très exemplaires et collent à notre stratégie, mais en essayant de faire diminuer la subvention Leader par une optimisation du plan de financement (cofinancements ID en campagne notamment). Il ajoute également que des ajustements sont possibles entre fiches actions. Madame BARD de la DDT alerte cependant sur le fait de conserver une vision globale de la stratégie et de ne pas abonder une fiche action au détriment d'une fiche action intéressante également.

Monsieur BIESSE répond qu'effectivement il serait dommage que d'autres actions culturelles, peut être moins ambitieuses mais intéressantes, ne puissent être soutenues.

5. Présentation de l'accord de coopération « participation des habitants à l'aménagement durable du territoire »

Compte tenu de l'heure, il est proposé de repousser cette présentation au prochain comité de programmation.

6. Outils de communication envisagés

Madame BAJEUX résume succinctement les outils de communication prévus.

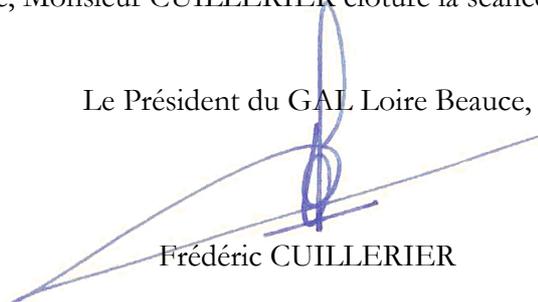
Les membres insistent sur une diffusion numérique principalement, et sont favorables à un guide du membre du comité de programmation.

7. Questions diverses

Madame GODELU demande comment les anciens membres perçoivent-ils la nouvelle organisation de la sélection avec la mise en place du COPIL. Monsieur CUILLERIER répond que cela permet d'échanger plus longuement avec les porteurs de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CUILLERIER clôture la séance à 20h45.

Le Président du GAL Loire Beauce,


Frédéric CUILLERIER